

## *Déclaration de Séoul sur la sécurité et la santé au travail*

### *Sommet sur la sécurité et la santé*

S'étant réuni à Séoul, République de Corée, le 29 juin 2008 à l'occasion du XVIII<sup>e</sup> Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail, organisé conjointement par le Bureau international du Travail (BIT), l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) et l'Agence coréenne pour la sécurité et la santé au travail (KOSHA), avec la participation de professionnels du domaine, de représentants des employeurs et des travailleurs, de représentants de la sécurité sociale, de décideurs et d'administrateurs, tous acteurs de haut niveau;

Reconnaissant la gravité des conséquences des accidents du travail et des maladies liés au travail, dont 2,3 millions de décès par an dans le monde et des pertes équivalent, selon les estimations du Bureau international du Travail, à 4 pour cent du produit intérieur brut (PIB) à l'échelle mondiale;

Reconnaissant que l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail a une incidence favorable sur les conditions de travail, la productivité et le développement économique et social;

Rappelant que le droit à un milieu de travail sûr et salubre devrait être reconnu en tant que droit humain fondamental et que la mondialisation doit aller de pair avec des mesures de prévention afin de garantir la sécurité et la santé au travail pour tous;

Reconnaissant l'importance des instruments de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en matière de sécurité et de santé au travail et le rôle important de la contribution de l'AISS et de ses membres dans la mise en œuvre de ces instruments;

Rappelant que la promotion de la sécurité et de la santé au travail et la prévention des accidents et des maladies en milieu de travail sont des éléments centraux de la mission fondatrice de l'OIT et de l'Agenda du travail décent;

Rappelant que la prévention des risques professionnels et la promotion de la santé des travailleurs font partie intégrante de la sécurité sociale et constituent également un aspect important du mandat de l'AISS et de son Cadre conceptuel de la sécurité sociale dynamique;

Reconnaissant l'importance de l'éducation, de la formation, de la consultation et de l'échange d'informations et de bonnes pratiques en matière de prévention et de promotion des mesures préventives;

Reconnaissant le rôle important joué par les gouvernements et les partenaires sociaux, par les organismes professionnels du domaine de la sécurité et de la santé, ainsi que par les institutions de sécurité sociale, dans la promotion de la prévention et dans la fourniture de services de traitement, de soutien et de réadaptation;

Reconnaissant l'importance de la coopération entre les organisations et les institutions internationales;

Saluant les progrès accomplis dans l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail grâce aux efforts accomplis aux niveaux national et international;

1. Déclare que:

1. La promotion d'un niveau élevé de sécurité et de santé au travail est de la responsabilité de la société dans son ensemble, et que tous les membres de la société doivent contribuer à la réalisation de cet objectif en s'assurant que la priorité est donnée à la sécurité et à la santé au travail dans les programmes nationaux, tout en établissant et en maintenant une culture de prévention nationale en la matière.

2. Une culture de prévention nationale en matière de sécurité et de santé est celle où le droit à un milieu de travail sûr et salubre est respecté à tous les niveaux, où les gouvernements, les employeurs et les travailleurs s'emploient activement à assurer un milieu de travail sûr et salubre au moyen d'un système de droits, de responsabilités et d'obligations définis, et où le principe de prévention se voit accorder la plus haute priorité.

3. L'amélioration continue de la sécurité et de la santé au travail devrait être encouragée par l'introduction d'un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail, et par l'élaboration d'une politique nationale en conformité avec les principes énoncés dans la partie II de la convention (n° 155) de l'OIT sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981.

4. Les gouvernements devraient:

- envisager de ratifier prioritairement la convention (n° 187) de l'OIT concernant le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, ainsi que les autres conventions pertinentes de l'OIT dans le domaine de la sécurité et de la santé, et garantir l'application de leurs dispositions, en tant que moyen pour améliorer de manière systématique les performances nationales en la matière;

- garantir que des mesures sont prises en continu afin de créer et de renforcer une culture de prévention nationale en matière de sécurité et de santé;

- garantir que la sécurité et la santé des travailleurs sont protégées par un système adéquat et approprié d'application des normes de sécurité et de santé, y compris un système d'inspection du travail solide et efficace.

5. Les employeurs devraient s'assurer:

- que la prévention fait partie intégrante de toutes leurs activités, étant donné que des normes élevées de sécurité et de santé au travail sont indispensables au succès de ces activités;

- que des systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail sont établis de manière efficace en vue d'améliorer la sécurité et la santé sur le lieu de travail;

- que les travailleurs et leurs représentants sont consultés, formés, informés et associés à toutes les mesures relatives à leur sécurité et à leur santé au travail.

6. Affirmant le droit des travailleurs à un milieu de travail sûr et salubre, les travailleurs devraient être consultés sur les questions qui ont trait à leur sécurité et à leur santé et devraient:

- suivre les instructions et les procédures de sécurité et de santé, y compris celles relatives au port d'équipement de protection individuelle;

- participer aux activités de formation et de sensibilisation organisées en matière de sécurité et de santé;

- coopérer avec leur employeur en ce qui concerne les mesures relatives à leur sécurité et à leur santé au travail.

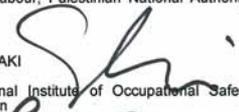
7. Le Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail est une tribune idéale pour partager des connaissances et des expériences en vue de réaliser un milieu de travail sûr, salubre et productif.

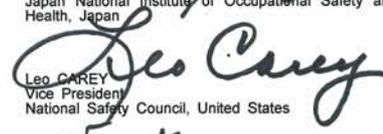
8. Les progrès accomplis dans la réalisation de la sécurité et de la santé au travail devraient être réexaminés à l'occasion du XIX<sup>e</sup> Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail en 2011.

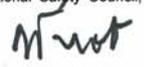
9. Les participants au Sommet s'engagent à prendre l'initiative en vue de promouvoir une culture préventive de la sécurité et de la santé, en accordant une priorité élevée à la sécurité et à la santé du travail au niveau national.

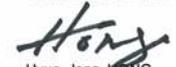
# Signatories

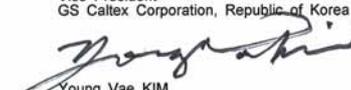
  
 Samir ABDALLAH ALI  
 Minister  
 Ministry of Labour, Palestinian National Authority

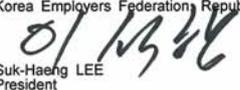
  
 Shunichi ARAKI  
 President  
 Japan National Institute of Occupational Safety and Health, Japan

  
 Leo CAREY  
 Vice President  
 National Safety Council, United States

  
 Antoine FREROT  
 Chief Executive Officer  
 Veolia Water, France

  
 Hyun Jong MONG  
 Vice President  
 GS Caltex Corporation, Republic of Korea

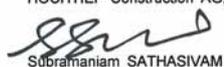
  
 Young Vae KIM  
 Vice-Chairman & Chief Executive Officer  
 Korea Employers Federation, Republic of Korea

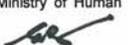
  
 Suk-Haeng LEE  
 President  
 Korean Confederation of Trade Unions,  
 Republic of Korea

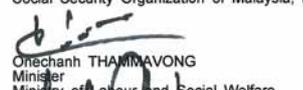
  
 Membothisi MDLADLANA  
 Minister  
 Department of Labour, South Africa

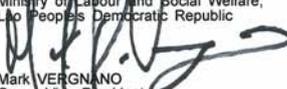
  
 Bernard N'DOUMI  
 Director General  
 National Social Insurance Fund,  
 Côte d'Ivoire

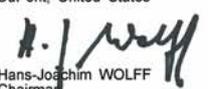
  
 Gerhard PETERS  
 Board Chairman  
 HOCHTIEF Construction AG, Germany

  
 Subramaniam SATHASIVAM  
 Minister  
 Ministry of Human Resources, Malaysia

  
 Chee Seng SOH  
 Chief Executive Officer  
 Social Security Organization of Malaysia, Malaysia

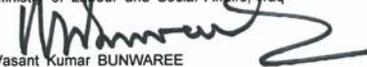
  
 Onechanh THAMMAVONG  
 Minister  
 Ministry of Labour and Social Welfare,  
 Lao Peoples Democratic Republic

  
 Mark VERGNANO  
 Group Vice President  
 DuPont, United States

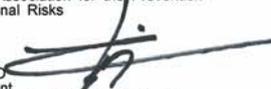
  
 Hans-Joachim WOLFF  
 Chairman  
 German Social Accident Insurance, Germany

  
 Assane DIOP  
 Executive Director, Social Protection  
 International Labour Office

  
 Noori AL-HILFI  
 Deputy Minister  
 Ministry of Labour and Social Affairs, Iraq

  
 Vasant Kumar BUNWAREE  
 Minister  
 Ministry of Labour, Industrial Relations  
 and Employment, Mauritius

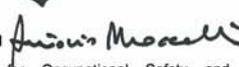
  
 Ahmadou Yeri DIOP  
 Chairman  
 Interfricain Association for the Prevention  
 of Occupational Risks

  
 Mody GUIRO  
 Vice President  
 International Trade Union Confederation

  
 Seok Chul JANG  
 President  
 Federation of Korean Trade Unions, Republic of  
 Korea

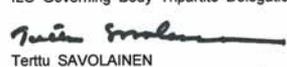
  
 Cathy KOPP  
 Vice President  
 ACCOR SA, France

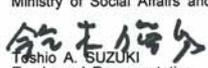
  
 Sang Bai LEE  
 Vice President  
 Samsung, Republic of Korea

  
 Antonio MOCCALDI  
 President  
 National Institute for Occupational Safety and  
 Prevention, Italy

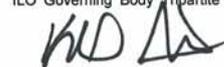
  
 Michele PATTERSON  
 President  
 International Association of Labour Inspection

  
 Sudha PILLAI  
 Government Representative  
 ILO Governing Body Tripartite Delegation

  
 Terttu SAVOLAINEN  
 State Secretary  
 Ministry of Social Affairs and Health, Finland

  
 Toshio A. SUZUKI  
 Employers' Representative  
 ILO Governing Body Tripartite Delegation

  
 Cardinal Leroy TROTMAN  
 Workers' Representative  
 ILO Governing Body Tripartite Delegation

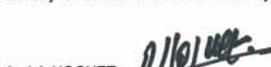
  
 Keith WILLIAMS  
 President and Chief Executive Officer  
 Underwriters Laboratories, United States

  
 Corazon S. DE LA PAZ BERNARDO  
 President  
 International Social Security Association

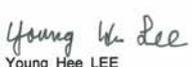
  
 Juma ALJUMA  
 Minister  
 Ministry of Manpower, Oman

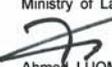
  
 David CAPLE  
 President  
 International Ergonomics Association

  
 Mustafa RONUK  
 Deputy Undersecretary  
 Ministry of Labour and Social Security, Turkey

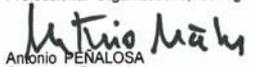
  
 André HOGUET  
 Vice President  
 National Commission of the Accident Insurance Scheme,  
 France

  
 Byung Moon JUNG  
 Vice President  
 Hyundai, Republic of Korea

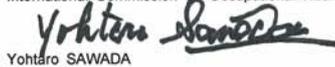
  
 Young Hee LEE  
 Minister  
 Ministry of Labour, Republic of Korea

  
 Ahmed LUQMAN  
 Director General  
 Arab Labor Organization

  
 Innocence Niap NDIAYE  
 Minister  
 Ministry of the Civil Service, Labour, Employment and  
 Professional Organizations, Senegal

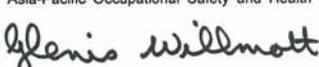
  
 Antonio PENALOSA  
 Secretary General  
 International Organization of Employers

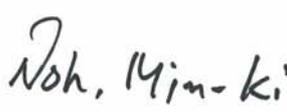
  
 Jorma RANTANEN  
 President  
 International Commission on Occupational Health

  
 Yohtaro SAWADA  
 President  
 Japan Industrial Safety and Health Association, Japan

  
 Jukka TAKALA  
 Director  
 European Agency for Safety and Health at Work

  
 Suppiah VEERASINGAM  
 Secretary General  
 Asia-Pacific Occupational Safety and Health Organization

  
 Glenis WILLMOTT  
 Member  
 European Parliament

  
 Min-Ki NOH  
 President  
 Korea Occupational Safety and Health Agency,  
 Republic of Korea